



Rencontre bilatérale avec la ministre Barbara Pompili du 17 septembre 2020

N'attendons pas les miracles, allons les chercher !



2 mois et demi après sa prise de fonction, la ministre Barbara Pompili recevait FO le 17 septembre 2020. La ministre ne pouvait donc se retrancher derrière le fait qu'elle découvrait le contexte de son ministère (et de son pôle ministériel !) pour botter en touche sur les questions du moment. Nouvelle ministre, mais revendications constantes de FO (consultables [ICI](#)) et attentes renouvelées sur la prise en compte des enseignements de la crise en cours (« Pour un ministère de l'Ecologie post-COVID » [ICI](#)...et en bonne place à l'accueil du cabinet de la ministre !).



Pour FO, cela constituait un test « grandeur nature » pour mesurer **si la ministre en charge de notre pôle ministériel Ecologie/Transports/Logement/Cohésion des Territoires/Mer :**

- **s'inscrit dans le dogme du gouvernement**, qui refuse d'en tirer les enseignements même évidents, comme la nécessité de stopper les baisses d'effectif et restructurations en cascade, rétablir les chaînes ministérielles, maintenir les CHSCT et globalement rétablir le dialogue social à tous les étages.
- **décide ou non de mobiliser les leviers RH à sa disposition** pour aller dans le sens de l'intérêt des agents.

Si la ministre souhaite réservé ses réponses globales sur les différentes revendications au prochain CTM budgétaire du 29 septembre, vos représentants ont d'ores et déjà semé quelques graines !

A retenir...

- Concernant **la nécessité de « non concurrence » entre MCTRCT et MTE** (pour éviter que les réformes de l'un siphonne l'autre à l'exemple de la loi 3D), la ministre indique y être particulièrement attentive.
- Sur l'interpellation de FO **sur la santé de ses agents face aux restructurations en cascade** (avec comme dernier exemple la constitution de l'OFB), la ministre reconnaît la situation du ministère, partage les inquiétudes et affirme qu'il lui incombe la responsabilité de donner du sens aux agents de ce ministère.
- La ministre s'est déclarée **particulièrement vigilante et alertée sur l'avenir des DIR** depuis l'annonce de transfert d'une partie du réseau routier national de la DIR Est vers la Collectivité Européenne d'Alsace
- La ministre Pompili souhaite **que le MTE soit en pointe sur le télétravail** pour réinventer notre manière de travailler. Elle a été également **très intéressée par la revendication de FO sur la semaine de 4 jours** et sur l'expérimentation qui devrait démarrer très prochainement.
- La ministre Pompili **se dit attachée à la concertation**. Lorsque FO pose sur la table l'abandon prévu de la concertation avant les mobilités et promotions, posant ainsi la question de la défense des agents, **la ministre Pompili admet qu'entre CAP et 0 concertation, il y a peut être un juste milieu à trouver**.
- Au delà des sujets déjà présents à l'agenda social, FO demande qu'un travail soit ouvert sur :
 - **la revalorisation des grilles de catégorie B pour mettre fin à l'absurdité des inversions de carrière induites par PPCR**
 - **la revalorisation de l'ISS des corps techniques - orphelins de revalorisation depuis 10 ans**
 - **la nécessité d'une vision politique des écoles ministérielles**



FONTE DES EFFECTIFS:

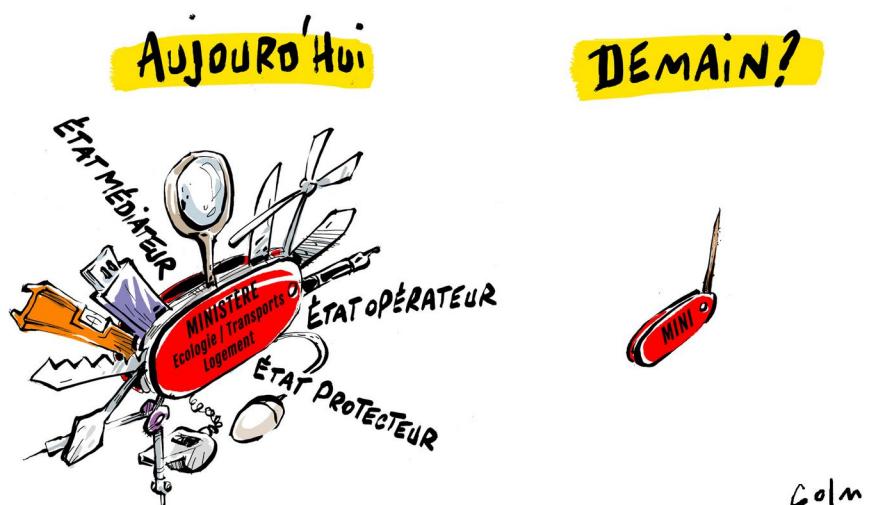
**EMBALLEMENT AU PÔLE
ÉCOLOGIE / TRANSPORT / LOGEMENT**

La ministre conclut cet entretien en indiquant qu'elle entreprendra les mesures qui sont de son ressort et qu'elle se battrra en interministériel pour les autres. **Elle indique qu'il ne faut pas s'attendre à des miracles mais que le plan de relance permettra peut être quelques palliatifs ou « respirations ».**

FO jugera aux actes et aux résultats !

Les questions que FO a soulevées concernant l'avenir du pôle ministériel

- La ministre est-elle consciente d'être **à la tête d'un ministère précieux de par sa transversalité et sa technicité, mais biodégradable** (champion de la baisse d'effectifs, atomisé et coupé des lieux d'application de ses politiques par OPA préfectorale ?).
- Sur le plan de relance et l'ambition ministérielle: beaucoup de communication gouvernementale sur le sujet, pas un mot sur le pôle ministériel, le plan de relance passera-t-il par là pour préparer l'avenir? **L'attractivité et la capacité du pôle ministériel à exister demain sont en jeux alors que nous (tous les agents) devrions être en première ligne pour répondre à ces défis ?**
- **Que compte-t-elle faire sur la question des effectifs ?**
Interviendra-t-elle pour **endiguer la prise en main du ministère de l'Intérieur à tous les étages ?**
- Quelle est sa vision de **l'avenir des missions de nos ministères à l'approche de la « loi 3D »** pilotée par sa collègue Gourault ?
- Que répondra-t-elle en tant que ministre à la député Pompili **sur la situation du Cerema** (courrier adressé suite à une intervention de FO [ICI](#)) , **et plus largement de l'ensemble de nos établissements publics**, comme Météo-France dont la situation lui est exposée en séance ?
- Dans le cadre de la création des secrétariats généraux communs Pref/DDI, **que fera-t-elle pour éviter le pire concernant les DDT(M) ?** Quels engagements prend-elle **auprès des agents qui ne seraient pas volontaires** pour intégrer les SGC? Et que fait-elle (ou son administration) pour éviter que **l'épidémie des SGC ne s'étende aux DREAL et DEAL ?**
- Est-elle consciente **du risque de disparition pure et simple des DREAL ?**
- Est-elle consciente que **son pôle ministériel se vide de ses cadres, notamment techniques.** Son administration produira-t-elle enfin **la réflexion globale sur l'avenir de la filière technique** et sa déclinaison dans un projet stratégique, déjà inscrite au précédent « agenda social » ?



Colm

- Notre ministère est **riche de plusieurs écoles de formation et de recherche**. Attractivité, rémunération des élèves, débouchés à la sortie, pérennité des établissements, que portera-t-elle pour celles-ci ? Alors que l'IFSTTAR a été transféré au motif de « quitter le navire MTE qui coulait ».
- Travaillera-t-elle avec le MCTRCT **au transfert de nouvelles missions du pôle ministériel en général, et à l'éclatement des DIR** auprès des conseils départementaux, après le sort réservé à la DIR Est. Travaillera-t-elle de concert avec les sociétés d'autoroute pour leur ouvrir de nouvelles rentes de situation, ou bien **redonnera-t-elle les moyens nécessaires aux DIR** ?
- Que fera-t-elle pour **la préservation du statut de la DGAC** (unie dans la Fonction publique d'État) et de son budget annexe ? Interviendra-t-elle pour **maintenir les recrutements et stopper les restructurations en cours** en l'absence de tout protocole social ?
- Est-elle consciente **qu'elle est responsable de la santé des agents soumis à des restructurations en cascade** dont la mise en œuvre serait interdite dans le privé ?

Les questions que FO a soulevées concernant le projet d'agenda social de la précédente ministre

Un exercice dans lequel FO refuse de se laisser enfermer, **mais sur lequel elle compte peser !**

Certes, des ingrédients confortés ou ajoutés en réponse aux revendications de FO :

- **Un retour d'expérience de la crise Covid 19** en matière de conditions de travail au sens large (pour FO, cela doit être l'occasion de déboucher sur des mesures concrètes et positives bénéficiant à tous les agents)
- **Un certain nombre de projets de corps** (OPA, Ouvriers d'État de l'IGN, Experts techniques des services techniques, Syndics des Gens de Mer, Dessinateurs, Professeurs techniques de l'enseignement maritime) sur lesquels chacun de nos syndicats nationaux a pu s'exprimer
- RIFSEEP : **une négociation sur l'évolution du dispositif de l'IFSE** pour mieux valoriser la mobilité et envisager son réexamen (il serait temps !)
- **Une revalorisation des régimes indemnitaire des personnels techniques** des catégories C et B (il serait temps là aussi, mais quid de l'année de rattrapage ?)



- **La mise en œuvre d'un plan sur les compétences techniques** (un serpent de mer...), sujet d'autant plus d'actualité si l'on en croit la communication gouvernementale sur les priorités de son « plan de relance »
- **Le lancement de démarches sur le handicap et la lutte contre les discriminations** (dont FO attend qu'elles sortent du simple affichage)
- **Une réflexion sur l'avenir de la chaîne d'action sociale ministérielle** (que FO refuse de voir conjuguée au « passé décomposé » en raison de la mise en place des secrétariats généraux communs que FO combat). Nos ministères n'ont pas à rougir par rapport aux autres ministères et nous devons défendre nos spécificités !
- **La poursuite de la mise en œuvre du protocole sur l'égalité professionnelle** (FO veillera à ce que les ambitions affichées trouvent concrétisation, en particulier en matière de semaine de 4 jours)
- **La poursuite d'actions liées à la prise en compte de l'amiante et la prévention des RPS** (toujours en retrait et en retard par rapport aux obligations de l'État employeur)

Des ingrédients amers qui viennent gâter la recette :

- **L'ensemble des éléments de déclinaison directe de la loi dite de « transformation » de la Fonction Publique** (lignes directrices de gestion, nouveaux formats des instances, attaques contre le droit des agents à être défendus...)
- **La poursuite du suivi du référencement des mutuelles**, dans la seule intimité des signataires pour en masquer l'échec que FO avait prédit
- **La préparation des esprits à l'importance des restructurations à venir** par affichage de mesures d'accompagnement ou de prévention des RPS

Des ingrédients qui manquent pour que la mayonnaise prenne :

- **Aucun chiffrage des moyens mis en œuvre**
- **Aucune ambition ministérielle** pour la sauvegarde des moyens, des effectifs, pour la stabilité des structures
- **Rien sur la formation, rien sur les recrutements, rien sur la défense des corps ministériels** alors qu'ils pourraient être valorisés comme creuset de recrutement précieux en période de crise économique touchant la jeunesse
- **Beaucoup de corps qui se sentiront orphelins** de mesures concrètes, notamment les corps soumis à l'ISS orphelins de toute revalorisation depuis 10 ans

Des gages, la nouvelle ministre pourrait en apporter sur certains sujets et elle l'a bien noté !

- **Suspendre et annuler les suppressions d'effectifs massifs en DREAL sur le programme « urbanisme »,** décidés par la ministre du MCTRCT, crédits désormais gérés par le MTE, et le maintien des SG de toutes les DREAL ainsi que des laboratoires d'hydrobiologie
 - Obtenir a minima **un report de la mise en place des SGC en départements et en Outre-Mer,** et garantir **le droit des agents à ne pas être volontaires avec maintien dans leur direction**
 - S'assurer que **son ministère pèse vraiment dans les arbitrages ministériels**...ou au moins s'en donne les moyens !
 - **Un deuxième cycle de mobilité collectif avec prise de poste en janvier 2021** à l'aune d'un bilan du cycle 2020/09 promis par l'administration (sans suite à ce stade, au même titre que le bilan de la « prime COVID », ou de la liste des restructurations relancées au sein de nos services/EP)
 - **Le rétablissement d'une forme de concertation relative aux mobilités et promotions** dans un jeu gagnant/gagnant (d'autres ministères très importants l'ont prévu...il n'y a pas de raison que le nôtre le refuse!)
 - **Le maintien de chartes de gestion par corps**
 - **Une revalorisation immédiate de l'ISS**
 - **La poursuite de l'amélioration du RIFSEEP**
 - **Le portage de la refonte de la grille de la catégorie B pour corriger les effets désastreux de PPCR** (inversion de carrières qui font renoncer aux promotions)
 - La confirmation des engagements concrets **sur les crédits et les acteurs de l'action sociale** (pour éviter en particulier que les agents et opérateurs ne soient victimes de la situation de crise sanitaire et de la mise en place des SGC)
 - **Le lancement effectif et volontaire de l'expérimentation de la semaine de 4 jours, l'élargissement et l'amélioration du télétravail intégrant un droit à la déconnexion**
 - **Mettre en place l'ensemble des moyens de prévention et de protection face au virus.**
 - L'arrêt de la stigmatisation des représentants syndicaux et des attaques sur les droits syndicaux.



FO a également profité de cette bilatérale pour appuyer sur le sujet de l'action sociale

- **Concernant les Comités Locaux d'Action Sociale :** nous avons la chance d'avoir dans ce ministère des instances locales d'action sociales présidées par des organisations syndicales . Ce modèle a fait ses preuves et réponds aux attentes des agents. Dans le contexte de mise en place des SGC au 1er janvier, la décision du maintien des CLAS au sein du ministère de l'écologie ainsi que des prestations d'actions sociales propres à chaque ministère est une bonne chose mais il faut à présent donner de la visibilité aux présidents de CLAS des DDT.
- **Concernant le budget :** FO rappelle à la ministre la résolution votée lors du dernier CCAS d'une sanctuarisation des crédits d'action sociale ministérielle (ASM) à hauteur de 15 M€. Le budget n'a cessé de diminuer ces dernières années et Il faut abandonner l'indexation de son montant sur l'évolution des ETP car les charges fixes liées au fonctionnement de l'action sociale ne diminuent pas (exemple restauration, manifestation arbre de Noël ...). De futurs projets sont étudiés par le CCAS comme par exemple un prêt à 0% pour l'amélioration de l'habitat. Ces projets doivent aboutir.
- **Les Associations :** les associations font preuves de réactivité, ont des valeurs sociales et sont en totale adéquation avec les attentes des personnels ; le Conventionnement et le subventionnement des associations doivent être réévalués. L'exemple du CGCV en est la preuve où dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19, la confiance des agents et de leurs familles à l'égard du CGCV a été totale . Ce point a été capital dans la construction des nouvelles offres de vacances.
- Enfin, **la protection sociale :** suite au nouveau référencement imposé en 2018, la MGEN est la mutuelle référencée de notre ministère. Les premiers résultats présentés sont mauvais : 1340 adhérents sur 37 000 agents des MCTRCT (sans compter les établissements publics rattachés). De plus, la participation de l'État au référencement se fait sous la forme de transferts de solidarité dont les montants sont dérisoires. Pour FO, il faut rendre la protection sociale plus attractive. FO revendique que la contribution des ministères à la protection sociale de ses personnels, actifs et retraités, soit portée à 50%, comme dans le secteur privé tout en respectant un modèle mutualiste collectif, global et solidaire, respectueux des spécificités des agents de nos ministères, échappant aux logiques de marché.

